

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2016

Arrêté d'attribution de subvention au département pour l'extension de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation et construction de l'école de Duerne. La commune souhaite rationaliser les usages et les coûts de fonctionnement de ses bâtiments scolaires. Pour ce faire, un programmiste a été missionné en 2015 et un Maître d'oeuvre en février 2016. L'opération est estimée environ à 1 million d'euros c'est pourquoi la commune sollicite le département du Rhône pour la réalisation de cette opération à hauteur de 97 000 €. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. De plus, ce projet s'inscrit dans la démarche de transition énergétique et suivra ainsi la démarche TEPOS engagée sur notre territoire. La partie rénovée sera de niveau BBC rénovation voir passive et la partie à construire de niveau Bepos. Si la mobilisation des cofinanceurs était insuffisante les performances thermiques seront revues à la baisse, la partie rénovée sera en BBC et la partie neuve en passif. Le conseil suggère de lancer un appel participatif pour financer l'école.

Délibération sur le mode de répartition entre l'EPCI et ses communes membres au titre du FPIC

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant total de la dotation pour notre ensemble intercommunal bénéficiaire s'élève à 425 671 € en 2016 contre 344 092 € en 2015 soit + 81 579 €, le conseil communautaire propose de répartir librement l'augmentation du FPIC selon l'accord suivant : les communes bénéficient du montant du droit commun auquel elles auraient eu droit en 2015 soit + 52 006 € au global et la différence de l'augmentation revient à la communauté soit + 29 573 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité une attribution du FPIC à hauteur de 239 959 € au bénéfice de la CCHL et de 9 900 € pour la commune de Duerne.

Délibération pour le schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône

Monsieur le Maire cite la délibération « considérant que les Conseils communautaires de la communauté de communes les Hauts du Lyonnais du 22 juillet 2015; de la communauté de communes de Forez en Lyonnais du 27 juillet 2015; de la communauté de communes de Chamousset en Lyonnais du 15 octobre 2015 et du comité syndical du SIMOLY du 8 septembre, ont approuvé à la majorité que le territoire pertinent, en cas de projet de regroupement de Communautés de Communes, serait celui des Monts du Lyonnais.

- Considérant les deux schémas contradictoires des Préfets de la Loire et du Rhône jusqu'au 09 juin 2016 :

Monsieur Le Préfet du Rhône a présenté par arrêté préfectoral du 17 mars 2016, son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), où il est proposé le regroupement des trois intercommunalités formant le territoire des Monts du Lyonnais – dont deux situées dans le Rhône et une dans la Loire – en le justifiant par l'histoire, le vécu et les dynamiques présentes sur le territoire.

Monsieur le Préfet de la Loire a présenté, par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, son projet de SDCI, où il est proposé de regrouper 9 des 10 communes de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais avec une intercommunalité « Forez Est » et une commune avec St Etienne Métropole. Le Préfet de la Loire a souhaité maintenir les limites départementales dans le cadre de ce projet de schéma. »

Néanmoins les Elus de la CDMCI du Rhône ont souhaité faire évoluer leur position dans la recherche d'un consensus. C'est pourquoi, l'amendement présenté à la CDMCI du Rhône du 03 juin 2016, adopté à l'unanimité des membres présents, amendement proposant qu'à défaut de construire une intercommunalité sur l'ensemble du territoire des Monts du Lyonnais le schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône prescrive le rattachement des communes de Châtelus, Chevrières, Saint Denis- Sur -Coise, Viricelles, Virigneux, Grammond à la future Communauté de Communes « Monts du Lyonnais » composée des Hauts du Lyonnais et Chamousset en Lyonnais.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (membres présents + 1 pouvoir) le périmètre intercommunal proposé par le Prefet du Rhône ainsi que d'étendre le périmètre aux communes volontaires ayant délibéré pour se retirer de la CCFL et rejoindre une intercommunalité Monts du Lyonnais.

Renouvellement de la convention d'adhésion avec le SYDER pour le service conseil en énergie partagé

Patrick HERRERO explique que le SYDER a pris le relais du Parc Eco-Habitat en début d'année 2016 pour porter le service Conseil en énergie partagé sur le territoire du SIMOLY. Il précise la nouvelle convention d'adhésion et les modalités de financement simplifiées adoptées par le comité syndical en juin. Le renouvellement de la convention d'adhésion pour de nombreuses communes du Simoly et la baisse à venir des subventions de différents partenaires ont conduit le SYDER à établir de nouvelles règles de financement donnant de la visibilité sur le long terme au service CEP. Ainsi, les communes contribueront désormais à hauteur de 0.50 € par habitant et par an. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Convention du Centre de gestion

Monsieur le Maire présente la convention d'inspection santé et sécurité reliant le centre de gestion du Rhône et la commune. Celle-ci prévient les risques professionnelles et permet de désigner un agent chargé de la fonction d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI) et d'un assistant de prévention chargé de conseiller dans la mise en œuvre des règles de santé au travail. Le conseil l'accepte à l'unanimité.

Diverses demandes de subventions

Le conseil municipal accorde plusieurs subventions :

- 400 € à l'Amicale Boules pour l'organisation du challenge de la municipalité
- 400 € à la société de chasse suite à la réfection du local des chasseurs.
- 20 000 € à l'OGEC de Duerne

Points divers :

- Monsieur le Maire rapporte l'avancement des travaux au centre bourg. Les sociétés Green Style et La clé des champs travaillent actuellement ensemble Place de la mairie. La Sogea doit intervenir pour refermer les trous sur la chaussée en attendant le revêtement définitif. Par ailleurs, il a été demandé à Eurovia de refaire l'enrobé sur le chemin du pontel.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du coût total des travaux au Centre d'accueil qui s'élève à 289 224 € HT, il précise que pour financer cette opération un versement du TAD de 100 000 € a été effectué, une subvention de l'Etat (DETR) de 57 000 € a été obtenue, il est donc nécessaire d'effectuer un prêt de 110 000 €. Ce prêt est contracté auprès du Crédit Agricole sur une durée de 60 mois avec un taux d'intérêt de 0.41 % et les échéances seront remboursées par le TAD. Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 8 SEPTEMBRE